

DECISION

OBJET : Délégation de signature liée à la recherche du consentement éclairé de la personne à être accueillie en EHPAD

Le Directeur, vu :

- les articles L6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code de la Santé Publique,
- l'article L311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- **considérant que préalablement à la conclusion du contrat de séjour, dans un entretien hors de la présence de toute autre personne, sauf si la personne accueillie choisit de se faire accompagner par la personne de confiance désignée en application de l'article L311-5-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le directeur de l'établissement ou toute autre personne formellement désignée par lui recherche, chaque fois que nécessaire avec la participation du médecin coordonnateur de l'établissement, le consentement de la personne à être accueillie, sous réserve de l'application du dernier alinéa de l'article 459-2 du code civil.**
- considérant le formulaire de recherche de consentement éclairé « Admission en EHPAD »

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation est donnée aux agents désignés à l'article 2 pour représenter le Directeur afin de rechercher, chaque fois que nécessaire avec la participation du médecin coordonnateur de l'établissement, le consentement de la personne à être accueillie en EHPAD.

ARTICLE 2 :

La liste des délégataires est composée de :



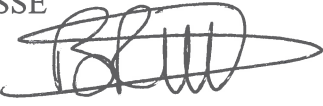


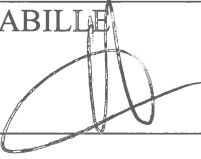

- Madame Corinne AUMARECHAL, Cadre de Santé (FF)
- Madame Nathalie BOISSIERE, Cadre de Santé
- Madame Séverine BRISSE, Cadre Supérieur de Santé
- Madame Laurence DUCROT, Cadre de Santé (FF)
- Madame Viviane PEYROT, Cadre de Santé (FF)
- Madame Françoise RABILLE, Cadre de Santé
- Madame Mathilde ROSSIN, Cadre de Santé

ARTICLE 3:

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à La Châtre, le 05 septembre 2016

Pour notification, les délégataires :

| | |
|---|---|
| Corinne AUMARECHAL  | Nathalie BOISSIERE  |
| Séverine BRISSE  | Laurence DUCROT  |
| Viviane PEYROT  | Françoise RABILLE  |
| Mathilde ROSSIN  | |

Le Directeur,

Dominique DELAUME.



Pour information, le comptable

Dominique DELAUME

